

Institut de Formation en Soins Infirmiers de Cannes



Livret d'accueil



HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

#engagé durablement



IFS
INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS

SOMMAIRE

Le mot de la Directrice	3
La politique générale de l'IFSI.	4
L'accueil à l'IFSI.....	5
L'IFSI et le développement soutenable.	6-7
L'organigramme et le trombinoscope	8-9
Présentation des formations.....	10
La Formation Infirmière	11-12
La Formation Aide-soignante.	13-15
Les formations préparatoires.	16
Les formations continues.....	17
Les ressources.	18-19
La documentation et la recherche en soins infirmiers...	20
La vie à l'IFSI	21-22
Nos partenaires sociaux.....	23
Pour nous rencontrer.....	24

Le Mot de la Directrice



À travers ces quelques pages, nous vous invitons à découvrir notre institut, ses engagements, ses formations et ses nombreux atouts. Que vous soyez étudiant, professionnel en reconversion ou simplement curieux de mieux connaître notre structure, notre objectif est de vous donner envie de venir nous rencontrer et, peut-être, de rejoindre un jour l'une de nos filières de formation.

Qui sommes-nous ?

L'histoire des soins à Cannes s'ancre dès le Ve siècle et s'enrichit jusqu'à la fondation, au XVIIIe siècle, de l'Hôpital Saint-Jacques, situé au cœur du Suquet. En 1955, l'Hôpital Pierre-Nouveau est inauguré sur le site actuel ; il deviendra, en 2011, l'Hôpital de Cannes, puis en 2018, le Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil.

C'est en 1961 qu'est créée l'École d'Infirmières, initialement implantée dans les locaux de l'Hôpital Saint-Jacques. Elle rejoint ses locaux actuels en 1974 et devient, en 1992, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI). Le Centre Hospitalier s'est également doté d'un Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS), renforçant ainsi son offre de formation en santé.

Depuis plus de 60 ans, l'IFSI-IFAS de Cannes a accompagné la formation de plus de 5900 infirmiers et 1650 aides-soignants, avec un taux de réussite aux diplômes dépassant aujourd'hui les 98 %. Nos promotions, autrefois composées d'une dizaine d'élèves, rassemblent aujourd'hui jusqu'à 155 étudiants infirmiers par année de formation et 90 élèves aides-soignants, à cela s'ajoutent les nombreux professionnels accompagnés dans le cadre de la formation continue ou des dispositifs de préparation à l'entrée en formation.

Une dynamique de qualité et d'innovation

Inscrit dans une démarche exigeante d'amélioration continue de la qualité, notre institut s'engage à former des professionnels compétents, responsables et porteurs des valeurs soignantes. Notre politique qualité rayonne sur l'ensemble de

nos pratiques pédagogiques, organisationnelles et partenariales, avec un objectif constant de progression et d'adaptation aux évolutions du système de santé. Dans un monde en pleine transformation, les technologies numériques et les outils digitaux sont devenus des leviers incontournables pour l'exercice des professionnels de santé. Notre institut intègre pleinement ces enjeux dans ses formations : simulation en santé, plateformes d'apprentissage en ligne, réflexion éthique autour du numérique en santé... Autant d'éléments qui préparent nos apprenants à un exercice professionnel sécurisé, centré sur la personne soignée et en adéquation avec les pratiques actuelles du terrain.

Une équipe investie à vos côtés

Notre équipe pluridisciplinaire est une force. Dynamique et engagée, riche d'expertises pédagogiques et cliniques, avec un haut niveau de formation, elle est portée par une passion commune : transmettre, accompagner, faire grandir. Que vous soyez en formation initiale, en reconversion ou en recherche de perfectionnement, nous mettons à votre service tout notre savoir-faire, nos valeurs et notre professionnalisme.

Nous serons heureux de vous accueillir prochainement dans nos locaux, au cœur de l'Hôpital de Cannes Simone Veil, pour vous accompagner dans votre projet professionnel.

À très bientôt,
Christelle RIZZOLATTI
Directrice des soins –
Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil

Politique générale de l'IFSI

Vous avez choisi ou vous allez opter pour une formation proposée par l'Institut de formation en Soins Infirmiers de l'Hôpital de Cannes Simone-Veil et nous vous en remercions. Ancrées dans la réalité, les professions paramédicales sont au carrefour du secteur de la santé et de celui des formations professionnelles et universitaires. Ces deux secteurs sont en pleine mutation et les formations se doivent d'évoluer. Ainsi, il est important pour nous de vous présenter en préambule les bases de notre démarche de formation qui s'appuient sur des notions fondamentales, qui intègrent parfaitement les valeurs humaines indispensables à l'exercice de la profession que vous avez choisie.

► Notre conception de la formation

Notre conception de la formation s'inspire des courants philosophiques humanistes.

Nous envisageons l'apprenant comme une personne capable d'évoluer afin de s'adapter à un milieu donné tout en favorisant son autonomie, et l'émergence de ses potentialités.

- En référence aux orientations nationales et régionales, nous apportons des éléments de réponse concrets aux problématiques sanitaires et sociales.
- En référence à un enseignement de type humaniste, le formateur s'engage dans une démarche d'accompagnement pour aider la personne à atteindre ses propres buts.
- Nous développons une pédagogie dite réflexive qui vise à développer chez le formé la recherche de sens à partir de l'analyse de situations rencontrées en stage. L'étudiant/l'élève, acteur de sa formation doit être capable d'auto-apprentissage.
- Notre formation est centrée sur l'apprenant, qui est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif. Il « comprend, agit et transfère » afin d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la profession visée. Il agit dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.
- Les modalités de formation et les méthodes pédagogiques s'attachent à professionnaliser le parcours de l'apprenant à travers l'acquisition progressive de savoirs et savoir-faire, d'attitudes et de comportements adaptés.
- Labélisé référentiel national qualité « Qualiopi » depuis 2021, notre souci est de maintenir le niveau de prestation offert et nous nous inscrivons dans la démarche qualité au quotidien.

► Nos valeurs professionnelles

Les valeurs sur lesquelles s'appuie notre projet sont en lien avec notre conception de la formation :

- Le respect de soi : se connaître, avoir conscience de son potentiel, de ses capacités, de ses limites personnelles.
- Le respect de l'Autre : reconnaître l'autre, le considérer dans son individualité.
- La considération réciproque : reconnaissance mutuelle qui renforce la dignité et l'estime individuelle.

► Nos valeurs institutionnelles

Les valeurs que nous privilégions sont :

- Les valeurs du service public, et plus particulièrement : l'intérêt général, l'égalité de traitement et la neutralité.
- La laïcité (textes réglementaires disponibles au CDI)
- La citoyenneté
- La lutte contre les discriminations (textes réglementaires disponibles au CDI).

► Notre ambition

- Maintenir notre label qualité national Qualiopi et notre niveau d'exigence en matière de qualité de vie.
- Nous nous sommes engagés dans un processus de certification qui mobilise notre énergie et tout notre savoir-faire.

Nos résultats sur 5 ans (2020-2024) :

- 584 diplômes d'État d'Infirmier
- 247 diplômes d'État d'Aide-Soignant

L'Accueil à l'IFSI

► **Accueil général : de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.**

- Une secrétaire est en charge de l'accueil des visiteurs de l'IFSI du Centre Hospitalier de Cannes Simone-Veil du lundi au vendredi de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.
- En dehors de ces heures d'ouverture le public est invité à laisser un message sur le répondeur au 04.93.69.70.06.
- Le public peut également nous contacter par mail à l'adresse : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

► **Accueil des étudiants et élèves**

- Les étudiants et élèves en formations diplômantes sont invités à participer à une demi-journée de pré-rentree scolaire qui leur permet de prendre contact avec la structure et de faire le point sur le dossier administratif à remplir avant l'admission définitive.
- Les participants aux sessions préparatoires et sessions de formations continues sont accueillis en formation le jour de la rentrée par le référent de promotion ou par le référent de la session.

► **Accueil des personnes en situation de handicap**

Une secrétaire formée à l'accueil de la personne en situation de handicap vous recevra de 7h45 à 12h et de 12h45 à 16h.

Accessibilité du site

- Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) est à votre disposition devant les locaux de l'Institut.
- Un ascenseur est à la disposition du public à mobilité réduite. Pour y accéder, contacter l'accueil au 04.93.69.70.06 ou actionner l'interphone situé à proximité de la place de stationnement PMR.
- Une plateforme permet d'accéder aux salles de pratique.
- Une pente de cheminement extérieure permet aux personnes à mobilité réduite un accès au patio.

Le registre public d'accessibilité

Il est disponible à l'accueil après demande à effectuer à la Directrice de l'IFSI : 04.93.69.70.06 / accueil.ifsi@ch-cannes.fr

Aménagement de la formation

Pour pouvoir bénéficier d'aménagement lors de votre formation, vous êtes invités à vous faire connaître auprès de nos référentes Handicap :

Madame BOURDON, secrétaire, Mesdames DEMERGERS et FORGET, cadres formatrices : ifsi.referent.handicap@ch-cannes.fr

Elles seront vos interlocutrices pour toute demande ou renseignement concernant la gestion de votre situation.

L'IFSI et le développement soutenable

► Définition

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Cette définition est extraite du Rapport Brundtland rédigé en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies, où le terme de « développement durable » sera utilisé pour la première fois.

L'idée d'un développement durable renvoie à un concept qui est :

- Durable dans le temps ;
- Acceptable moralement ;
- Capable de se poursuivre de façon équilibrée et harmonieuse en fonction des ressources disponibles.

► L'IFSI et l'implication sociétale

Notre IFSI s'implique tout au long de l'année dans des actions de prévention et de promotion de la santé :

- Octobre Rose
- La Journée SIDA
- La journée Dépistage du diabète
- Le Service Sanitaire, etc.

► L'IFSI et l'environnement

L'environnement concerne tout un chacun. C'est pourquoi l'IFSI veille à son impact écologique.

Chaque jour, l'IFSI rappelle les comportements écologiques par diverses affiches placées à des endroits stratégiques :

- Éteindre la lumière des locaux en sortant ;
- Fermer les robinets pour économiser l'eau, signaler les fuites ;
- La prise des transports en commun est encouragée. Il est souvent rappelé que les étudiants bénéficient d'offres privilèges auprès des transports de la région ;
- Des poubelles à mégots sont installées à différents points stratégiques ;
- Le tri est instauré : poubelle jaune, collecte des bouchons en plastique, en liège ou assimilé et des piles ;
- La plateforme THEIA favorise le numérique au bénéfice de l'épargne du papier ;
- La référente développement soutenable de l'Institut est Madame Valérie ROUX-DELMAS, cadre de santé formatrice.

► L'IFSI et l'implication durable dans la gestion de l'établissement

L'IFSI vous accompagne tout au long de votre professionnalisation. Plusieurs référents sont présents pour vous aider au mieux selon vos besoins :

- La référente du Bureau d'Information Sociale, Madame TARANTINI, qui peut vous aider dans vos démarches de financement d'études, de couverture sociale, et d'autres situations plus ou moins complexes ;
- Une secrétaire d'accueil et deux cadres formateurs référents Handicap sont là afin de vous orienter et de faciliter au maximum votre intégration dans l'Institut : Madame BOURDON, Madame DEMERGERS, Madame FORGET ;
- La référente Violences faites aux femmes, Madame BRET SAFFIOTI, qui est là pour vous accueillir, vous écouter et vous orienter ;
- Le référent sécurité, Monsieur BONNET, veille au maintien du respect des règles afin d'assurer la sécurité de tous. Au cours de l'année vous participerez à des exercices d'évacuation, pour être, en permanence, efficaces ;
- Les référents pédagogiques, auxquels vous pouvez soumettre toutes vos questions concernant le contenu de votre formation.

Les échanges avec les apprenants sont au cœur de la politique de l'établissement. Des sections de vie des étudiants et des élèves sont organisées dans ce sens : ce sont des moments de dialogue. C'est pourquoi des délégués sont élus par leurs pairs chaque année, afin de remonter les informations nécessaires à l'amélioration permanente de l'Institut.

Enfin, l'IFSI est présent sur les réseaux sociaux Facebook, Instagram et YouTube et il possède son propre site internet.



© CCI

Organigramme et trombinoscope

Institut de Formation
en Soins Infirmiers



ADJOINTE DE DIRECTION

Madame S. BRET-SAFIOTTI
*Cadre supérieur de santé
Réfèrent pédagogique
Réfèrent qualité
Réfèrent violences faites aux femmes*

SECRÉTARIATS

- **Mme E. TARANTINI**
*Secrétariat gestion financière
Secrétariat formation continue
Bureau d'information sociale*
- **Mme C. BOURDON**
*Secrétariat accueil
Réfèrent handicap*
- **Mme N. DEBARRE**
Secrétariat filière Aide-Soignante
- **Mme C. GOLLING**
*Secrétariat filière infirmière 1^{ère} année
Secrétariat Direction*
- **Mme C. GOMOT GARCIA**
*Secrétariat filière infirmière 2^{ème} année
Secrétariat formations préparatoires*
- **Mme S. DRAGON-PICHON**
*Secrétariat filière infirmière 3^{ème} année
Secrétariat diplôme d'État Infirmier
Secrétariat qualité*

DIRECTION de l'Hôpital de Cannes

Monsieur J.-M. DEFOUR

DIRECTION DE L'IFSI

Madame CH. RIZZOLATTI

DOCUMENTATION

Mme O. RAYMOND
*Documentaliste
Réfèrent communication*

ATTACHÉES AUX STAGES

Mme P. FAURE
*Cadre de santé formateur
Cadre de santé formateur
Réfèrent plateforme Théia*

CADRES FORMATEURS

- **Mme N. BARDET**
- **Mme V. BAUZA**
- **M. D. BONNET**
Réfèrent sécurité et hygiène
- **Mme S. BOTTALÉ**
- **Mme M. BOYREAU**
- **Mme L. BRIDI**
Réfèrent apprentissage
- **Mme G. CAILLIBOT**
- **Mme C. DEFOUR**
- **Mme F. DEMERGERS**
Réfèrent handicap
- **M. E. DEMICHELIS**
- **Mme S. FAUROUX-PIQUEMAL**
Réfèrent plateforme Théia
- **Mme P. FIARDO**
- **Mme C. FORGET**
Réfèrent handicap
- **Mme V. GUILLEMAIN-FELICI**
- **Mme E. LALOE (FF)**
- **Mme C. LE MAITRE**
- **Mme M. MERINO RODRIGUEZ (FF)**
- **Mme C. PHILIPPE**
- **Mme F. RAFAA**
- **Mme V. ROUX-DELMAS**
Réfèrent développement soutenable et satisfaction des usagers
- **M. L. SCOCA**
Réfèrent plateforme Théia
- **Mme S. TOUTATI**
Réfèrent laïcité
- **Mme I. UBY**
- **Mme V. VERVAEKE**



L'ÉQUIPE DE L'IFSI / IFAS DE CANNES



Christelle RIZZOLATTI
Directrice



Sandrine BRET-SAFFIOTI
Cadre supérieure de santé
Adjointe de direction



Nadège BARDET
Cadre Formateur



Valérie BAUZA
Cadre Formateur



Daniel BONNET
Cadre Formateur



Sandra BOTTALE
Cadre Formateur



Marianne BOYREAU
Cadre Formateur



Lila BRIDI
Cadre Formateur



Gwennalie CAILLIBOT
Cadre Formateur



Christine DEFOUR
Cadre Formateur



Frédérique DEMERGERS
Cadre Formateur



Éric DEMICHELIS
Cadre Formateur



Pascale FAURE
Cadre Formateur



Sabine FAURoux-PIEUMAL
Cadre Formateur



Peggy FIARDO
Cadre Formateur



Catherine FORGET
Cadre Formateur



Véronique GUILLEMAIN-FELICI
Cadre Formateur



Caroline KITTEL
Cadre formateur



Christelle MAÎTRE
Cadre Formateur



Élodie LALOE
FF Cadre Formateur



Marilyne MÉRINO-RODRIGUEZ
FF Cadre Formateur



Chantal PHILIPPE
Cadre Formateur



Fatima RAFAA
Cadre Formateur



Valérie ROUX-DELMAS
Cadre Formateur



Lucas SCOCCA
Cadre Formateur



Sylvie TOUATI
Cadre Formateur



Isabelle UBY
Cadre Formateur



Virginie VERVAEKE
Cadre Formateur



Ophélie RAYMOND
Documentaliste



Elsa TARANTINI
Secrétaire
Gestion financière
Formation continue



Carine BOURDON
Secrétaire
Accueil



Nathalie DEBARRE
Secrétaire
Filière Aide-Soignante



Carole GOLLING
Secrétaire
Filière Infirmière 1ère année
Direction



Christine GOUNOT GARCIA
Secrétaire
Filière Infirmière 2ème année
Formations préparatoires



Sophie DRAGON-PICHON
Secrétaire
Filière Infirmière 3ème année
Diplôme d'État Infirmier
Qualité

Institut de Formation
en Soins Infirmiers



Vous souhaitez vous former à un métier paramédical ?
Avoir de nombreuses opportunités d'emplois
et de perspectives de carrière ?
Suivre une formation préparatoire aux sélections ?

Rejoignez

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Cannes



**DEVEENEZ INFIRMIER(E)
DIPLOMÉ(E) D'ÉTAT !**

Formation en 3 ans
Diplôme d'État grade Licence



**DEVEENEZ AIDE-SOIGNANT(E)
DIPLOMÉ(E) D'ÉTAT !**

Formation en 11 mois
Diplôme d'État de niveau IV



**FORMATIONS CONTINUES
DU SECTEUR PARAMÉDICAL**

**FORMATIONS PRÉPARATOIRES
AUX CONCOURS D'ENTRÉE**

Accès à :

- La Formation Infirmière
(Concours Formation Professionnelle Continue)
- La Formation Aide-Soignante

Inscriptions et conditions
d'accès consultables sur
notre site internet
ou à l'accueil de l'IFSI

Contactez-nous

Qualiopi
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été
délivrée au titre de la catégorie d'action suivante:

ACTIONS DE FORMATION

REGION
COTE D'AZUR

ars
ASSOCIATION
REGIONALE
DES
SPECIALISTES
DE
LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

France
Travail

agefiph
AGENCE
NATIONALE
DE
L'EMPLOI
DE
LA
FAMILIAIRÉ

UNIVERSITÉ
COTE D'AZUR

CERFAH

TRANSITIONS
PRO

IFSI
HÔPITAL DE CANNES
SIMONE VEIL

Tél. : 04.93.69.70.06 / Mail : accueil.ifsi@ch-cannes.fr

Site Internet : <https://www.ch-cannes.fr/professionnels/institut-de-formation/>

Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel

Page Instagram : IFSI CH Cannes

Youtube : IFSI CH Cannes Simone Veil



Formation Infirmière

« Au service des personnes en matière de santé, l'infirmière assume la responsabilité de l'ensemble des soins infirmiers que requièrent : la promotion de la santé, la prévention de la maladie, les soins aux malades. »

Référence :

Arrêté du 13 décembre 2018, modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'Infirmier.

► CONDITIONS D'ACCÈS

Les candidats doivent être âgés de 17 ans minimum au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Ils devront répondre à l'une des conditions suivantes :

1. **Les candidats titulaires du baccalauréat** ou de l'équivalence de ce diplôme : Inscriptions sur Parcoursup (www.parcoursup.fr) de décembre à mars.
2. **Les candidats relevant de la formation professionnelle continue**, telle que définie par l'article L.6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection. Pour être admis à la formation au diplôme d'État d'Infirmier, les candidats visés au 2ème doivent satisfaire à l'ensemble des épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection sont au nombre de deux :

- Un **entretien** portant sur l'expérience professionnelle du candidat.
- Une **épreuve écrite** comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social ainsi qu'une sous-épreuve de calculs simples.

L'entretien de 20 minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle, et comprenant les pièces suivantes :

- La copie d'une pièce d'identité ;
- Le(s) diplôme(s) obtenu(s) ;
- Les ou l'attestation(s) employeur(s) et attestations de formations continues ;
- Un curriculum vitae ;
- Une lettre de motivation.

L'épreuve écrite est notée sur 20 points. Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

- **La sous-épreuve de rédaction** et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social, est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- **La sous-épreuve de calculs simples** est notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire. Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20/40 aux 2 épreuves.

La rentrée scolaire a lieu le premier lundi du mois de septembre.

► CONTENU DE LA FORMATION

La durée totale de la formation est de 3 ans, soit 6 semestres de 20 semaines sur une base de 35 heures hebdomadaires, pour un total de 4200 heures réparties :

- Enseignements théoriques : 2100 heures (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques) ;
- Stages cliniques : 2100 heures ;
- 28 semaines de vacances.

L'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier et du Grade de Licence est soumise à la validation des 6 semestres, 180 ECTS (60 par année de formation).

En fonction du parcours de l'étudiant et des diplômes obtenus, possibilité de dispense d'enseignement.

► MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les étudiants, sauf pour ceux relevant d'un employeur.

7500€ par année de formation.

Frais d'inscription à l'université : 178€ par année de formation (*tarif 2025*)

Les frais universitaires ainsi que la Contribution à la Vie Etudiante (*105 euros en 2025*) sont à la charge de l'étudiant et doivent être acquittés annuellement. Leurs montants sont modifiés chaque année par décret.

► AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ou bénéficier du Fonds Social Régional alloué par la Région Sud.

**Pour tous renseignements,
contactez le 04.93.69.70.59
ou par mail sur direction.ifsi@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06**



Formation Aide-Soignante

« L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. »

Références :

- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des Instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de puériculture.
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'Aide –Soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021.
- Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture.

► CONDITIONS D'ACCÈS

La formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est accessible à partir de l'âge de 17 ans à la date d'entrée en formation, sans conditions de diplôme, par les voies suivantes :

- La formation initiale dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La formation professionnelle continue dans les conditions fixées par l'arrêté du 10 juin 2021
- La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la santé
- La formation peut être réalisée dans le cadre de l'apprentissage.

L'IFSI/IFAS de Cannes est conventionné comme unité de formation par apprentissage par le CERFAH.

Vous pouvez contacter le CERFAH ; leur référent vous accompagnera dans vos démarches et dans la recherche d'un employeur :

Madame SAÏDI : saidi@cerfah.fr / 06 67 46 76 13 / 04 91 78 10 06 / <https://www.cerfah.fr/>

Dans le cadre de l'apprentissage, les élèves suivront la formation intégrale de 11 mois.

► LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'un binôme d'évaluateurs sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation visée.

1. Le dossier comportera les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document ne doit pas excéder deux pages.
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires

- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
 - Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
 - Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
 - Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

2. **L'entretien :**

D'une durée de 15 à 20 minutes, il est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat, ainsi que son projet professionnel.

► **CONTENU DE FORMATION**

La formation s'inscrit dans une pédagogie de l'alternance qui favorise les interactions entre des situations de formation et des situations de soins rencontrées lors de stages cliniques.

Elle totalise 44 semaines : 22 semaines de formation théorique (770 heures) et 22 semaines de formation pratique (770 heures), soit 1540 heures.

L'enseignement théorique (cours magistraux, travaux dirigés) est organisé autour de 10 modules d'enseignement répartis à l'intérieur de 5 blocs de compétences.

L'enseignement clinique comprend :

- Des ateliers ou séances de travaux pratiques ayant pour but le développement d'une gestuelle professionnelle et l'apprentissage des soins techniques.
- Quatre périodes de stages de 5 et 7 semaines, qui sont effectués dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins. Au moins une période de stage doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées.

Le diplôme peut s'acquérir :

- Soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu
- Soit par le suivi et la validation d'une ou de plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme

► **MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

- Enseignement en institut dispensé sous forme de cours magistraux
- Travaux de groupes
- Séance d'apprentissage pratique et gestuelle
- Enseignement en stage réalisé en milieu professionnel
- Chaque étudiant bénéficie d'un accompagnement personnalisé et d'un suivi pédagogique individualisé.

► **COÛT DE LA FORMATION**

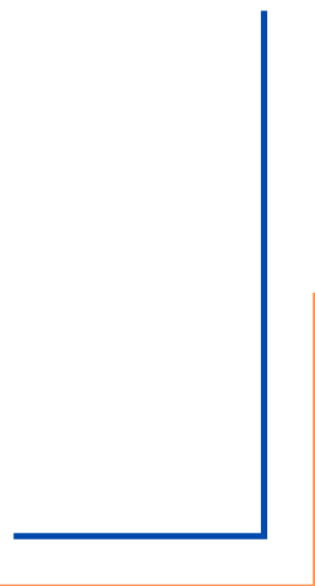
Le coût de la formation est pris en charge par la Région Sud pour tous les élèves, sauf pour ceux relevant d'un employeur.

6000€ pour l'année de formation.

► AIDE FINANCIÈRE

Une prise en charge personnalisée pourra être octroyée selon la situation individuelle. Les élèves peuvent solliciter l'obtention d'une bourse régionale d'études (sur critères sociaux) et/ ou demander une admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle.

Pour tous renseignements,
contactez le 04.92.18.67.55
ou par mail sur formation.as@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06



Formations préparatoires

à l'accès aux formations diplômantes

Forts d'une expérience de près de 27 ans, nous permettons à de nombreux candidats d'intégrer les différentes formations professionnelles dispensées par l'IFSI.

Ces formations préparatoires sont animées par des cadres formateurs de l'institut, titulaires de diplômes universitaires, et par des intervenants extérieurs professionnels de l'enseignement : de français, de mathématiques et de biologie

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION INFIRMIÈRE

Session préparatoire aux épreuves de sélection pour l'entrée en IFSI pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue sans diplôme requis ou diplôme de niveau V maximum et justifiant de 3 ans de cotisation minimum à un régime de protection sociale.

150 heures de formation réparties sur 12 semaines.

Alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type concours et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation en unités de soins de 3 jours.

25 places disponibles, ouverture de la session préparatoire à partir de 12 inscrits.

- 1350 € si prise en charge financière par un organisme.
- 1200 € par participant sans prise en charge financière.

À l'issue de la préparation, l'apprenant devra avoir totalisé les trois ans de cotisations nécessaires pour se présenter au concours.

80% de réussite au concours 2025

► POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Aucun diplôme n'est requis pour présenter les épreuves d'admission. 150 heures de formation réparties sur 18 semaines avec alternance de cours magistraux, de travaux de groupes, d'entretiens de type et de contrôles de connaissances réguliers, ainsi qu'un stage d'observation de 3 jours.

20 places sont disponibles.

- 1350 € si prise en charge financière par un organisme
- 1200 € sans prise en charge

70% de réussite au concours 2025

Pour tous renseignements,
contactez le 04.93.69.70.60
ou par mail sur c.goumot@ch-cannes.fr
ou l'accueil au 04.93.69.70.06

Formation continue

Incluant la formation d'adaptation à l'emploi

Labélisé Qualiopi, l'IFSI propose chaque année aux professionnels de santé un large choix de sessions de formation.

Celles-ci sont destinées à consolider les pratiques et les savoirs mais aussi à découvrir de nouvelles pratiques qu'elles soient d'ordre technique ou relationnel.

Toutes ces formations sont animées par des cadres formateurs de l'Institut, titulaires de diplômes universitaires. D'autres professionnels interviennent tels que : Docteurs en médecine, en pharmacie etc.

Chaque session de formation est proposée deux fois par année civile mais peut faire l'objet d'une demande particulière.

Un livret d'accueil de ces formations est adressé chaque année aux différentes institutions partenaires.

Depuis 2018 : 651 personnes inscrites à nos formations, dont 25 ASG* et 265 FGSU** I, II ou recyclage.

*ASG : Assistant de Soins en Gériatrie

**FGSU : Formation aux gestes et soins d'urgence

Ces 5 dernières années, ils nous ont fait confiance pour former les personnels de santé :

- Le Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil
- Le Centre Hospitalier de Grasse
- Le Centre Hospitalier d'Antibes
- Le Centre Hospitalier Intercommunal de Fréjus Saint-Raphaël
- Le Groupe Arnault TZANCK
- EHPAD Diamantine, Châteauneuf-Grasse
- IME Les Hirondelles, Biot
- AFP JR Foyer de vie Riou, Châteauneuf-Grasse
- ENEDIS

(Actuellement, seules les formations préparatoires aux sélections infirmières et aides-soignantes sont maintenues)



Ressources

Nous mettons à votre disposition :

► DES LOCAUX :

• Pour se repérer :

- Une signalétique à chaque étage ;
- Au rez-de-chaussée :
 - Un accueil ouvert de 07H45 à 12h et de 12h45 à 16h (secrétaire référente Handicap)
 - Le bureau de la Directrice ainsi que le pôle administratif
 - Un centre de documentation
 - Le bureau d'information sociale ;
 - Aux 2ème et 3ème étages, les bureaux du Cadre supérieur de santé Adjointe de direction et des Cadres formateurs, les bureaux des cadres formateurs référents Handicap, Développement soutenable, sécurité (...)

• Pour apprendre :

- 3 amphithéâtres destinés aux cours magistraux, conférences et équipés de matériel de vidéo projection ;
- 8 salles de cours destinées aux travaux de groupes, équipées en matériel de vidéo projection ;
- 5 salles de démonstration dédiées à l'enseignement clinique ;
- 1 salle de simulation équipée ;
- 1 salle informatique, équipée d'ordinateurs, utilisée pour l'enseignement des techniques d'information et de communication ;
- 1 centre de documentation.



► DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES :

• Vous bénéficierez :

- D'un enseignement dispensé par les Cadres formateurs permanents de l'IFSI titulaires d'un Doctorat et/ou d'un Master et/ou d'un diplôme universitaire ;
- De cours réalisés par des intervenants extérieurs qualifiés et experts issus du milieu universitaire, médical et du secteur sanitaire et social ;
- D'un parcours de stages diversifié et qualifiant permettant de développer les savoirs, savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'exercice professionnel en partenariat avec les établissements de santé publics et privés du bassin cannois, grassois et antibois ;
- D'une option de stage hors département ou à l'étranger : la région Provence Alpes Côte d'Azur, à travers le programme PRAME « Volet Sanitaire et Social » soutient depuis 2009 les étudiants des formations sanitaires et sociales qui effectuent un stage à l'étranger et favorise la mobilité des apprenants ;
- De l'expérience d'acteurs de terrain lors de contributions à des actions de santé publique ;
- D'invitations à participer à des journées d'informations et de formations (conférences, colloques, salons...) ;
- D'une plateforme d'enseignement THEIA ;
- D'une méthode d'apprentissage de l'anglais innovante combinant enseignement direct et travail en ligne ;
- D'un accès à internet via le réseau Wifi de l'Hôpital de Cannes.



Documentation et recherche en soins infirmiers

Le centre de documentation et d'information accueille gratuitement les étudiants, élèves et stagiaires des formations dispensées à l'IFSI. Le personnel permanent de l'Hôpital de Cannes peut également y accéder.

- **HORAIRES**

Le centre de documentation est ouvert :

- Du lundi au jeudi de 8h à 12h45 et de 13h15 à 16h45
- Le vendredi de 8h à 12h30.

Les dates de fermetures ponctuelles sont signalées par voie d'affichage, ainsi que dans la newsletter de l'IFSI.

- **RESSOURCES**

Le centre de documentation propose un fonds documentaire spécialisé dans la santé et les sciences humaines composé de :

- Plus de 5000 ouvrages ;
- 14 abonnements actifs à des revues professionnelles ;
- Travaux de fin d'études en Formation Infirmière.

- **MISSIONS**

Ces ressources participent à l'élaboration des travaux apprenants ainsi qu'à la recherche en soins infirmiers.

La documentaliste assure la consultation et le prêt de documents. Elle oriente et conseille également les usagers dans leurs recherches documentaires.

- **SERVICES**

Le centre de documentation met à la disposition des usagers 6 postes informatiques équipés de tous les outils bureautiques nécessaires à la réalisation des travaux demandés par les formateurs, ainsi qu'un accès internet et à l'intranet de l'Hôpital. Le fonds documentaire du CDI est accessible en ligne, sur un portail documentaire dédié : <https://ifsi-cannes.centredoc.fr/>

Les étudiants infirmiers de l'IFSI ont accès au réseau des bibliothèques universitaires de l'Université Côte d'Azur ainsi qu'à leurs ressources en ligne.

Pour tous renseignements,
contactez le 04 93 69 70 06
ou par mail sur bibliotheque.ifsi@ch-cannes.fr



La vie à l'IFSI

► STATIONNEMENT

Le stationnement au sein de l'Hôpital de Cannes est interdit.

Vous pouvez vous garer dans les rues à proximité de l'Hôpital.

L'IFSI dispose devant ses locaux d'une place de parking pour les personnes à mobilité réduite.

► ESPACE DÉTENTE

Un espace détente ouvert toute la journée met à votre disposition des distributeurs de boissons et confiseries, et permet la prise de repas sur place.

Cette salle est ouverte sur un patio aménagé. Elle peut également être un espace de travail et de révisions.

► RESTAURATION

- Le restaurant du personnel de l'Hôpital de Cannes vous est accessible à partir de 13H00 du lundi au vendredi.
- Des cafétérias proposant une restauration rapide, sont situées dans le bâtiment principal de l'hôpital et accessibles à tous.
- Des fours à micro-ondes, chaises et tables sont à votre disposition dans l'espace détente de l'IFSI.

► WIFI

Des bornes Wifi installées dans l'enceinte de l'Institut permettent d'accéder gratuitement à internet avec un code fourni en début de formation.

► RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du site internet, votre IFSI est actif sur les réseaux sociaux Instagram, Facebook et YouTube. Nous y proposons des contenus variés : de l'actualité, des informations utiles, des événements organisés par l'IFSI, des sondages, des jeux concours, etc.



► LOGEMENT

L'IFSI ne dispose pas d'internat.

Des offres de logements privés sont disponibles sur les panneaux d'affichage dans le hall de l'IFSI.

- Le Logis des Jeunes de Provence propose divers types de logements, notamment au sein des Espaces Mimont, tiers-lieu d'engagement citoyen situé en plein centre de Cannes : <https://www.espacesmimont.org/les-logements>
- Le service «Lokaviz» du CROUS sert d'intermédiaire entre propriétaires et étudiants pour la location de chambres ou de studios : <https://www.lokaviz.fr/>
- La garantie Visale (anciennement Clé locatif du CROUS) se porte garant pour les locataires de moins de 30 ans : <https://www.visale.fr/>
Ce cautionnement gratuit est pris en charge par les services d'action logement, son but est de se porter garant pour le futur locataire d'un logement et de rassurer propriétaires bailleurs.
- La plateforme Etuloge recense des annonces de location et facilite les démarches administratives entre étudiants et propriétaires : <https://etuloge.fr/>
- Les apprenants peuvent également bénéficier d'un logement KAPS à Cannes : <https://afev.org/paca>
- Des options sont également possibles auprès de l'association Ensemble 2 générations : <https://ensemble2generations.fr/>
- Les étudiants de l'IFSI boursiers ont également la possibilité de bénéficier d'un logement CROUS : <https://www.crous-nice.fr/>

► PAROLES D'ÉTUDIANTS

La section relative à la vie étudiante et des élèves est un organe consultatif qui se réunit deux fois par an. Il traite de sujets relatifs à la qualité de vie au sein de l'IFSI/IFAS. Des représentants des étudiants et élèves de toutes les filières sont invités à participer aux échanges.

► BUREAU D'INFORMATION SOCIALE

Le bureau d'information sociale, situé au rez-de-chaussée de l'IFSI, vous renseigne sur vos droits et sur les possibles aides financières d'urgence.

Pour tous renseignements en lien avec le bureau d'information sociale, contactez le 04.93.69.78.83 ou par mail sur e.tarantini@ch-cannes.fr

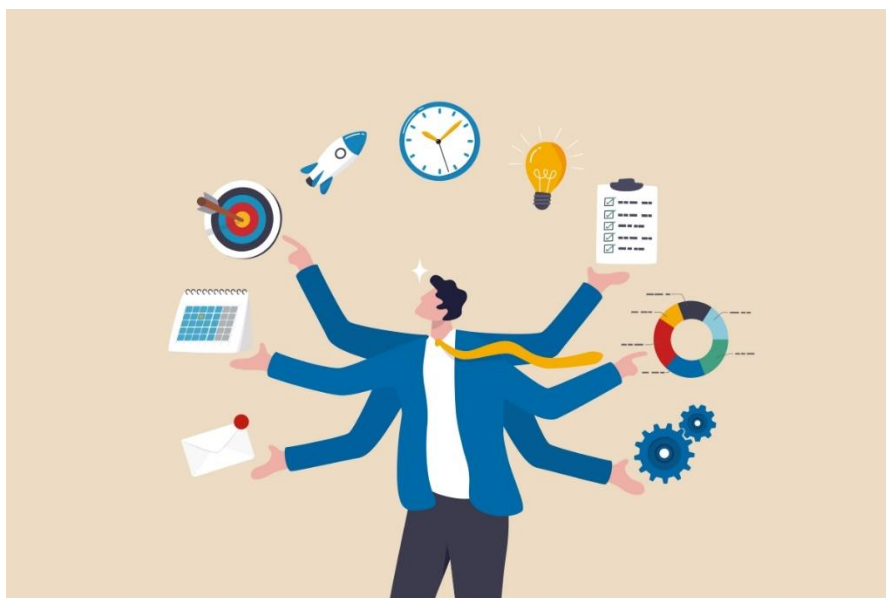
Vous pouvez également consulter le site de l'Institut : <https://www.ch-cannes.fr/professionnels/institut-de-formation/>

Nos partenaires sociaux

Nous travaillons avec plusieurs partenaires publics et privés pouvant accompagner les apprenants durant leur scolarité.

Cet accompagnement concerne différents domaines :

- Alimentation et Hygiène
- Soutien psychologique
- Logements
- Aides financières
- Transports
- Handicap



© BDM

Pour nous rencontrer

► Accès

L'IFSI est situé à 15 minutes en transport de la gare SNCF, de la gare routière et du centre-ville

► Adresse

L'IFSI se trouve au sein de l'Hôpital de Cannes Simone Veil

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil
15, avenue des Broussailles
CS5008
06414 CANNES CEDEX

Il est accessible par :

- Les lignes de bus 2, 6A, 10, 11A et 17 du réseau Palm Bus aux arrêts « Hôpital » et « Périer »
- Par l'autoroute A8, prendre la sortie n°42 Mougins – Le Cannet. Au rond-point de la sortie de l'autoroute, prendre la bretelle descendante en direction de Cannes, puis suivre les panneaux de signalisation « Hôpital Simone Veil » et « Les Broussailles »

Accueil IFSI :

Tél. : 04.93.69.70.06

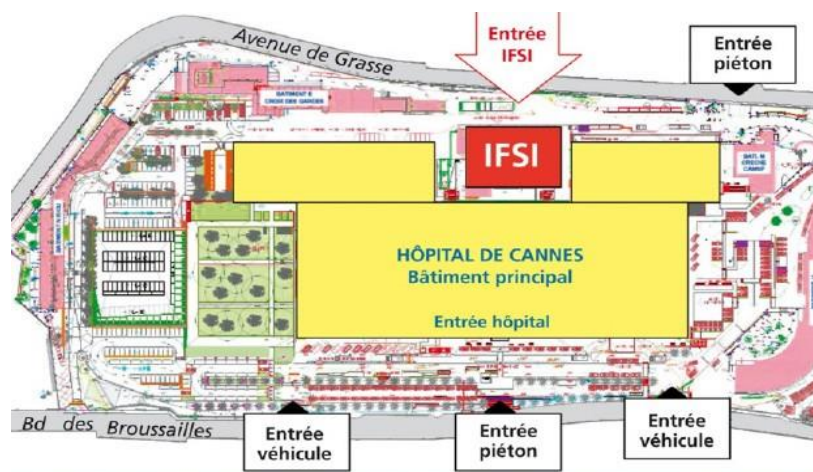
Mail : accueil.ifsich-cannes.fr

Site internet : <https://www.ch-cannes.fr/professionnels/institut-de-formation/>

Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel

Page Instagram : IFSI CH Cannes

YouTube : IFSI CH Cannes Simone Veil



Notes

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Notes

[illegible]

Contactez-nous

✉ Tél. : 04.93.69.70.06 / Mail : accueil.ifsich-cannes.fr

🌐 Site Internet : <https://www.ch-cannes.fr/professionnels/linstitut-de-formation/>

📘 Page Facebook : IFSI Hôpital Cannes Officiel

📷 Page Instagram : IFSI CH Cannes

📺 Youtube : IFSI CH Cannes Simone Veil





IFSI Institut de Formation en

G1

Hôpital de Cannes



IFSI

INSTITUT DE FORMATION
EN SOINS INFIRMIERS

BÂTIMENT